

Assurance Dommages aux Biens - Lancement d'un appel d'offres - Approbation du cahier des charges

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville a souscrit le 1^{er} janvier 1992 un contrat d'assurance Dommages aux biens auprès des Mutuelles du Mans pour une durée de 3 ans, renouvelable ensuite tous les ans par tacite reconduction.

Il importe aujourd'hui de lancer un appel d'offres pour la couverture des risques de dommages aux biens de la Ville à compter du 1^{er} janvier 1998 afin d'obtenir de meilleures conditions financières.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à :

- décider du recours à la procédure d'appel d'offres ouvert,
- approuver le cahier des charges rédigé à cet effet,
- autoriser M. le Maire à signer :

. les actes d'engagement à intervenir après appel d'offres ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget primitif 1998 et suivants,

. le contrat à intervenir avec la Compagnie d'assurances qui aura été retenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 18 juillet 1997.